

11 numéros par an  
(Editions spéciales incluses)

Pharma-Sphere  
est une publication réservée  
aux pharmaciens

Tirage: 9.300 exemplaires

#### Rédacteur en chef

Pharmacien Jos Verlinden

#### Rédaction

Pierre-Emmanuel Dumortier  
Nathalie Evrard  
Jean-Yves Hindlet  
Michèle Langendries  
Philippe Maucllet  
Dominique Place  
Heidi Van de Keere  
Morgane Vandestadt  
Alex Van Nieuwenhove

#### Coordinateur de publication et publicité

France Neven  
f.neven@rmnet.be

#### Assistants sales

Cécile Rysman  
Leslie Selvais

#### Lay-out

Denis Thiry

#### Assistante de rédaction

Orianne du Quesne

#### Copyright

Reflexion Medical Network S.A.  
Varenslaan 6  
1950 Kraainem  
Tél: 02/785.07.20  
E-mail: redac@rmnet.be

#### Editeur responsable

Vincent Leclercq

Abonnement annuel: €120  
(Belgique)



Membre de l'Union des Editeurs  
de la Presse Périodique

Tous droits réservés,  
y compris l'adaptation  
et la traduction,  
même partiellement.

Paraît également  
en néerlandais.



## La saga médiatique de la levure rouge de riz!

**L**e 24 janvier 2017 nous recevions dans notre boîte mail un communiqué du Conseil Supérieur de la Santé (CSS), rappelant son souhait de voir la mise en place de mesures de régulation des produits à base d'extraits de plantes utilisant la levure rouge de riz, sous le statut de compléments alimentaires. Pour rappel, la levure de riz rouge est un champignon microscopique (*Monascus purpureus*), dont la principale propriété est de contenir neuf monacolines différentes, dont la monacoline K qui a donné naissance à la lovastatine. Aussi, la levure rouge de riz est-elle indiquée aux patients présentant de l'hypercholestérolémie. Depuis le mois de juillet 2011, l'allégation de santé «pour le maintien d'un taux de cholestérol normal» a été acceptée par l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) en ce qui concerne la monacoline K de ferment rouge de riz au dosage de 10mg.

Néanmoins, selon l'avis du Conseil Supérieur de la Santé (CSS), la prescription de ce type de produit doit faire l'objet d'un suivi médical très attentif en raison de plusieurs contre-indications (patients sensibles, pas d'association avec les statines, etc.). Pour ces raisons, dans son communiqué, le CSS recommande à la ministre compétente d'interdire leur libre commercialisation.

Cet avis se base sur une nouvelle étude (pas si nouvelle d'ailleurs... et déjà mise en avant plusieurs fois sur la scène médiatique) démontrant les dangers pour la santé de ces produits qui combattent l'excès de cholestérol. Cette étude menée sur ces compléments par des experts italiens et publiée dans le *British Journal of Clinical Pharmacology*, révèle que, sur 55 rapports couvrant les années 2002 à 2015, de multiples effets indésirables ont été signalés, dont des douleurs musculaires (20 cas), des troubles hépatiques (10 cas), digestifs (12 cas) et cutanés (9 cas).

Deux heures après l'arrivée de cet e-mail, un deuxième apparaît dans notre boîte mail, pour nous informer d'une circulaire du SPF Santé Publique incluant la position de la Ministre en charge concernant les produits contenant de la levure rouge de riz. Selon cette ligne conductrice, les produits apportant jusqu'à 10mg de monacoline K (la majorité des produits vendus) par jour resteront sous le statut de complément nutritionnel! Seuls les produits apportant plus de 10mg de monacoline K par jour sont à considérer comme des médicaments.

Une décision qui va à l'encontre du CSS, mais que nous, pharmaciens, ne pouvons qu'applaudir!

La médecine nutritionnelle est basée sur la compréhension des mécanismes biochimiques de l'organisme, de la biodisponibilité, de la compatibilité et de la synergie d'action des nutriments. Son objectif premier est l'optimisation des fonctions de nos cellules, tissus et organes avec, comme finalité, la santé du patient.

Elle permet une démarche diagnostique, préventive, centrée sur le conseil alimentaire, la correction des déficits et l'administration de compléments nutritionnels.

La levure rouge de riz est un nutriment clé en médecine nutritionnelle. Plusieurs études cliniques récentes démontrent par ailleurs son efficacité sur le taux de LDLc. Elle est aussi une option de prise en charge chez certains patients souffrant d'hypercholestérolémie. A nous d'y associer le suivi pharmaceutique nécessaire pour le traitement optimal du patient!

Phn Nathalie Evrard